

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Ca No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 16 juillet : Le jour de la cérémonie nuptiale de S. A. I. la grande-duchesse Marie avec S. A. le duc de Leuchtenberg, le manifeste suivant a été publié :

« Le 14 de ce mois, l'union de notre fille chérie, la grande-duchesse Marie, avec le duc de Leuchtenberg, a été célébrée suivant le rit de notre église.

» En rendant à Dieu nos actions de grâces pour un événement qui remplit de joie toute notre famille; nous sommes persuadés que tous nos fidèles sujets partageront cette joie, et nous sommes d'autant plus portés à le croire, que nous avons décidé de retenir auprès de nous S. A. I. avec son auguste époux, et de les faire jouir de leur bonheur au sein de la patrie, et qu'à cet égard nos vœux s'accordent entièrement avec ceux de notre épouse bien-aimée, S. M. l'impératrice.

» En témoignage de notre gracieuse résolution et pour donner une nouvelle preuve de notre amour pour notre fille bien-aimée, et de l'estime que nous avons pour le mérite distingué du duc de Leuchtenberg, nous avons trouvé convenable de donner à sa personne le titre d'Altesse Impériale. En lui conférant dès aujourd'hui ce titre à perpétuité, nous ordonnons au sénat de faire un diplôme et des armes convenables, et de nous les présenter pour y donner notre ratification.

Après la célébration d'une union si réjouissante pour nous, nous engageons nos fidèles sujets à partager notre joie paternelle, et demander avec nous à l'être-suprême qu'il répande sur ce jeune couple le bonheur, l'amour et la concorde, et sa bénédiction sur toute notre maison.

» Donné à St-Petersbourg, le (2) 14 juillet de l'année 1839, la 14^e de notre règne. « NICOLAS. »

— On écrit de Hanovre, 21 juillet :

Depuis hier des adresses au roi circulent et se couvrent de signatures qui expriment l'approbation de la bourgeoisie de la pièce constitutionnellement remise à la Diète par le magistrat, pour le maintien de la loi fondamentale de l'Etat et demandent la réinstallation du directeur de la ville. Hier à midi des bruits d'une tentative de conciliation par une personne haut placée se répandirent tout à coup, ce qui à la vérité était peu vraisemblable. Cependant il paraît qu'aujourd'hui encore on n'a pas perdu tout espoir d'un arrangement à l'amiable.

Une estafette d'Osnabruck est venue subitement mander pour cette ville le respectable général-lieutenant de Halkett. La bourgeoisie de Hanovre observe non seulement la contenance la plus digne et la plus ferme, mais veille encore au maintien de l'ordre avec une loyauté toute allemande. Toute l'Allemagne d'un bout à l'autre approuvera que le corps d'arbalétriers se soit mis récemment en avant en grand uniforme, mais sans armes. On dit qu'on a offert une pension considérable à M. Rumann, dont on se dispute le portrait, si, comme M. Rose, il voulait demander sa démission. La retraite militaire attire toujours une foule de curieux. Il n'y a pas à se reconnaître au milieu des vivats, des sifflets, des murmures, etc., qui accompagnent la musique militaire entre les chasseurs, hussards, gendarmes et cuirassiers qui occupent la place devant le palais.

— On écrit de Constantinople le 9 juillet :

Le 4, on a rasé solennellement le sultan; désormais le rasoir ne doit plus toucher son auguste visage, et la barbe, qui est un des attributs du pouvoir suprême, devra croître sans qu'aucun instrument lui porte atteinte. Les personnes qui présentent Abdul-Meschid comme ayant une volonté et comme ami des réformes, rapportent une réponse au sheik-islam, qui lui faisait remarquer que peut-être il ne pourrait pas se dispenser, selon l'ancienne étiquette de l'empire, de paraître dans la cérémonie du sacre qui aura lieu jeudi prochain, avec un costume analogue à

celui de Mahomet : « J'aime mieux, lui dit-il, me passer du sacre, que de me revêtir d'un autre costume que celui que j'ai connu à mon père; avant tout, je suis le conservateur des réformes qu'il a opérées, et jamais je ne manifesterai du retour aux vieux principes d'une populace ignorante. » Abdul-Meschid est du reste très-studieux, et indépendamment de ses progrès dans les langues orientales, il étudie le grec, l'italien et le français; et l'on assure qu'il s'exprime correctement dans notre langue.

Ces goûts sédentaires doivent convenir aux vues dominatrices que Chosrew cherche en vain à dissimuler, et c'est parce qu'il en était convaincu que Ahmet-Fewsi; le capitain-pacha, persuadé que le nouveau gouvernement en voulait, non pas seulement à sa place, mais à sa vie, a accusé Chosrew d'avoir empoisonné le sultan, et envoyé un tartare à Hafiz-pacha, le 21 juin, pour l'engager à marcher, d concert avec Mehmed-Ali et lui, sur la capitale, et à venger leur maître.

Voilà pour le moment où nous en sommes, dit une lettre du 8; qu'attendre d'un gouvernement qui perd son armée, sa flotte, qui a pour chef nominal un enfant, et pour chefs réels des hommes qui n'ont aucune idée autre que leur propre intérêt? Mieux vaudrait peut-être qu'Ibrahim marchât sur la capitale; mais il est trop adroit pour compromettre par ce coup d'audace ce qui ne peut plus lui échapper désormais. La Russie veille en attendant, et des ordres ont été expédiés, assure-t-on, pour préparer une expédition, afin de prévenir le cas où la France et l'Angleterre auraient la velléité de pousser Ibrahim jusqu'ici.

— On écrit de Constantinople, le 9 juillet :

Des avis de Malatia portent qu'Hafiz pacha y est arrivé. Il avait réussi à rallier environ 25,000 hommes de l'armée turque qui se trouvaient disséminés aux environs de cette ville et avec lesquels, il avait l'intention de se diriger de nouveau vers l'Euphrate. Il paraît donc que sa défaite n'a pas été si complète, que l'on croyait d'abord.

Les bruits relatifs à la sortie de la flotte turque des Dardanelles ne se sont pas confirmés. On pense généralement aujourd'hui que le capitain-pacha s'est rendu à Rhodes pour s'entendre avec le séraskier de l'armée du Taurus sur la nature et le mode d'après lesquels son gouvernement illégitime irait occuper Constantinople.

Le capitain-pacha veut, comme il l'a dit expressément à l'amiral Lalande, délivrer le jeune monarque des mains des perfides conseillers dont il est entouré; ils ont empoisonné son père, et veulent le tenir lui-même constamment en curatelle si toutefois ils ne nourrirent pas de projets plus pernicieux. Son intention est donc d'exciter Hafiz pacha, à conclure une trêve de 5 mois avec les Egyptiens, et d'aller ensuite sans encombre à Constantinople où il serait aidé par la flotte qui paraîtrait en même temps dans le Bosphore et d'y mettre Abdul-Meschid en état de choisir ses conseillers lui-même et sans aucune contrainte. L'avenir apprendra la situation réelle des choses. Du reste, il paraît que la flotte anglaise empêcherait le capitain-pacha de passer aux Egyptiens.

— D'après des lettres d'Antab du 28 juin Ibrahim y était arrivé et avait l'intention de continuer sa marche vers l'Anatolie.

Le 6 juillet, on attendait à Alexandrie la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Stopfort.

FRANCE. — Paris, le 28 Juillet.

La journée d'hier, la première de la fête que les Parisiens célèbrent en l'honneur de leur glorieuse révolution, a été donnée au souvenir des martyrs de la grande cause de la liberté. Des services ont eu lieu dans les églises des différents cultes, toutes décorées avec une pompe guerrière. Partout on pouvait remarquer le recueillement de la foule.

Plus tard, à l'heure où cessent les travaux, la population s'est portée sur les lieux où la fête était célébrée. Les quais, les

Tuileries, les Champs-Élysées, les boulevards, étaient couverts de monde. Toutes les troupes de la garnison, ainsi que la garde municipale étaient en grande tenue. Les catafalques élevés sur les tombes des combattants de juillet étaient d'une grande magnificence.

Aujourd'hui, un soleil magnifique éclaire la capitale. C'est un curieux spectacle que celui de la foule qui déjà s'agite et va, en habits de fêtes, parcourir les principales promenades. Les Champs-Élysées, où le roi est attendu pour la distribution des médailles aux exposants, sont particulièrement le but du plus grand nombre.

Sur le vaste bassin qui s'étend du pont de la Concorde au pont Royal on termine les préparatifs. Les tentes aux mâts richement pavoisés se dressent, les bateaux aux couleurs brillantes se disposent pour les joutes. De tous côtés, on prépare les jeux nautiques qui feront demain l'occupation de la matinée. Un magnifique feu d'artifice dressé devant la chambre des députés promet pour la soirée un nouveau divertissement au public.

A huit heures et demie, MM. les maires et adjoints au 4^e arrondissement, et MM. les officiers supérieurs de la 4^e légion, se sont rendus au Marché des Innocents. Ils ont fait le tour de la tombe, sur laquelle ils ont déposé une couronne d'immortelles et se sont retirés. A onze heures, une députation des officiers de la 6^e légion est venue aussi déposer une couronne sur cette même tombe.

A 11 heures 1/2, 300 individus environ, la plupart ouvriers tailleurs, précédés d'un drapeau, ont défilé devant la tombe du marché des Innocents: ils se sont dirigés vers les tombes du Louvre, devant lesquelles ils ont défilé également, en ôtant leurs chapeaux et sans s'arrêter. De là, ils ont été visiter la tombe de la rue Froimanteaux, sur laquelle le drapeau s'est incliné à 3 reprises. Enfin, ils se sont rendus par la rue de Rivoli, les Quais et le Pont-d'Iéna, aux tombes du Champ-de-Mars et de Grenelle, devant lesquelles ils ont défilé avec le même ordre.

— On lit dans le Moniteur, du 1er août 1839:

C'est dans un carré de la Place du Louvre, du côté de la Seine, qu'ont été ensevelis d'héroïques citoyens qui ont succombé dans les journées du 28 et du 29... M. l'abbé Paravey est venu en habits sacerdotaux et a béni la terre des morts: La garde nationale l'a reconduit jusqu'à sa porte.

Par ordonnance du 27 juillet 1839, le roi, sur la proposition de M. le garde-des-sceaux, ministre des cultes, a nommé M. Paravey, chanoine de second ordre au chapitre royal de Saint-Denis.

— M. le préfet de la Seine a distribué 6,000 fr. de secours aux veuves et orphelins des victimes de juillet. Des distributions ont été faites également aux indigens de chaque mairie.

— L'instruction supplémentaire du complot et des journées des 12 et 13 mai n'est pas encore terminée. Hier encore, de nouvelles arrestations et des saisies d'armes ont eu lieu en vertu de mandats de MM. les juges d'instruction Legonidec et Zangiacomi. (Gazette des Tribunaux.)

— Nous trouvons dans le Toulonnais, du 24 juillet, le post-scriptum suivant :

« Nous apprenons ce soir que le vaisseau anglais le Vanguard a été coulé par l'artillerie de l'escadre turque. Quoique cette nouvelle soit donnée comme positive, nous avons de la peine à y croire.

» En effet, le Vanguard se trouvait en vue de l'escadre française, lorsque l'escadre turque a quitté les Dardanelles. Ce serait donc plus tard que cet événement aurait eu lieu. »

Si cette nouvelle se confirme, elle serait de la plus haute importance. Elle semblerait prouver que l'escadre anglaise a voulu s'opposer à la réunion de la flotte turque à la flotte égyptienne, et qu'elle a cherché à faire rentrer le capitain-pacha dans les Dardanelles.

— C'est aujourd'hui que le roi distribue les médailles aux fa-

Feuilleton.

LES DEUX BOULETS.

HISTOIRE DE TOUTS LES MARIÉS UNE FOIS ET DEUX.

Première année.

I.

Il est hors de doute que c'est en songeant à de jeunes nouveaux mariés que le poète grec inventa, dans un moment d'inspiration, la délicieuse allégorie de l'Aurore aux doigts de rose. Il est vrai qu'il s'arrêta là. Quels pieds, quelles épaules, quelles lèvres donner à une femme dont les doigts sont de rose? me suis-je souvent demandé. Le poète grec m'aurait répondu s'il eût été caché dans un coin de la divine chambre à coucher de Mad. Marintal, la veille encore Héloïse. Nathalie de Préal, il eût vu deux rideaux de mousseline s'écarter doucement sous les ailes déployées d'un ange d'or, une main pâle, délicate et émue, penchée et flottante sur les pans arrondis d'une couverture de satin; enfin une jeune mariée aux yeux pleins de pitié et d'abandon regarder la lumière seraine de la première journée où elle allait mériter d'être appelée madame.

Nathalie de Préal songeait moins cependant à l'aurore, qui était déjà loin, et au soleil épanoui discrètement sur les bois lustrés de ses jolis meubles incrustés et aux flancs glacés de ses porcelaines de Saxe, qu'à son mari, beau jeune homme sérieux, achevant sa toilette devant elle, tâche souvent reprise, parce qu'elle était souvent interrompue. On ne se décidait pas à se quitter. C'était à chaque instant une phrase d'une adorable insignifiance, à peine dite, peu écoutée, commencée à un bout de la chambre, finie à l'autre bout, d'autant moins entendue qu'elle était exprimée près des lèvres.

— Pourquoi parlez-vous, mon ami?

— Pour revenir bientôt; dans une heure, si une heure c'est bientôt.

— Vous me le permettez?

— Je vous le jure, Nathalie.

— Et où allez-vous? Vous m'avez promis aussi de ne jamais vous fâcher de mes questions.

— Je ne rends chez un ami qui doit partir aujourd'hui avant midi pour l'Allemagne.

— Comme vous avez eu de la peine à prononcer cette phrase!

— J'étais distrait, Nathalie.

— Déjà? monsieur, et par quoi?

— La réponse de Marintal tomba sur la main de Nathalie, et la joue fut de la confiance.

— Cet ami est-il marié? demanda encore Nathalie.

— Certainement.

— Tant mieux; je le préfère.

— Eh quoi! cela vous réjouirait-il?

— J'aimerais maintenant que vous n'eussiez pour amis que des gens mariés; ils sont, il me semble, plus sûrs, plus graves.

— Vous oubliez, ma chère Nathalie, que je ne puis encore afficher mon bonheur. Dans notre intérêt commun, il a été convenu de tenir secret notre mariage jusqu'au moment très-rapproché, je l'espère, où je serai chargé par le ministre de l'intérieur d'un travail important; votre père le verra dans quelques jours. On répare l'église de Rheims; je demande à y indre une des grandes chapelles. Cette commande me mettra en vue, et si je réussis j'aurai un nom. Alors plus de contrainte, plus de mystère, nous annoncerons au monde notre mariage.

— Sera-ce quand vous aurez eu la commande ou quand vous vous serez fait un nom, mon ami, que je pourrai me dire votre femme?

— Vous choisirez, mon amie, répondit Marintal, qui aimait mieux dire un mot poli que d'entrer dans une discussion infiniment embarrassante.

— Voyez, continua Nathalie, mes trois camarades de pension sont mariées, elles sont heureuses; trois maris de leur choix, leurs hôtels sont dans la même rue, près du Palais-Bourbon; l'hiver elles se réunissent; elles se donnent des bals; l'été, elles sont à leurs campagnes, à Virouffai. Pour ne pas les contrarier, leurs maris, qui sont complaisants comme vous l'êtes, ont consenti à ce que leurs voitures fussent de la même forme et leurs chevaux de la même couleur.

En boutonnant assez vite son gilet, Marintal approuvait tout du sourire et du geste.

— Aux Italiens, continua Nathalie, mes trois amies ont trois loges qui se touchent. Est-ce heureux, n'est-ce pas?

Marintal se hâta de mettre sa redingote.

— Vous ne m'avez pas répondu. Mais vous allez, il me semble, sortir en redingote.

— C'est on ne peut pas plus heureux, ma Nathalie, dit Marintal, qui s'imagina, avec la bonhomie des maris qu'une réponse en ménage compte pour deux, lorsqu'à peine deux en représentent un.

— Mais pourquoi ne sortirez-vous pas en habit? Vous pouvez rencontrer ma mère au salon. Elle ne sera déjà pas peu étonnée de votre sortie un jour comme celui-ci.

— Vous avez raison, dit Marintal, contrarié de n'avoir pas prévu qu'un lendemain de noces on restait chez soi, et plus contrarié encore de ne violer cet usage si beau qu'à la faveur d'une concession émanée de sa femme, qui lui en faisait sentir tout le poids malgré le ton bienveillant de sa remarque.

Avec une rapidité factive et un zèle dont il echa le dépit, il ôta aussitôt sa redingote pour passer un habit de chasse; et il était neuf! et il était vert-de-gris!

« Si vous le désirez même, ajouta Marintal en s'inclinant sur l'oreiller de Nathalie, je ne sortirai pas aujourd'hui. Mon ami apprendra un jour

bienôt je veux dire, le motif pour lequel je ne suis pas allé recevoir ses adieux.

— Partez vite, répondit Nathalie, partez vite, monsieur. Manquer ainsi à l'amitié!

Ceci paraissait du dévouement.

Nathalie se reprit.

« Il vous faudrait donc dire dans l'occasion à votre ami, en produisant votre excuse, que notre mariage est resté caché pendant quelques jours. Non! non! vous ne le voudriez pas.

Ceci était de l'égoïsme.

Le mot quelques jours n'était pas non plus sans signification. Chaque fois que Nathalie appelait l'attention de son mari sur la publicité future de leur union, elle raccourcissait le délai.

Enfin Marintal, complètement habillé, dit adieu à sa charmante femme, qui déjà au premier lever, elle si naïve, si raisonnable, si facile hier encore à minuit, avait depuis quelques heures entouré, pressé de questions son mari, avait su l'avertir des projets luxueux qu'elle avait formés; hôtel, campagne, voiture, chevaux, loge aux Italiens, bals et soirées; et, plus encore, l'avait blâmé, tout en passant sa petite main sous les griefs maternelles, de ce qu'il s'éloignait de la maison conjugale un second jour de mariage.

On n'aurait pas compris, en vérité, pourquoi Marintal était si pressé de sortir à une heure où Paris est si laid, et où l'on est si heureux, un lendemain de noces, de croire que cette heure, prise entre le sommeil et un doux étonnement comme un oiseau entre le ciel et la mer, ne durera jamais. Réver pendant toute son adolescence à une matinée bleue, et, par une faveur rare, la posséder, en jouir, la tenir, et non pas incomplète comme l'obtint quelquefois la jeunesse, à la condition de l'accomplir le lendemain, par le travail plus dur et la peine plus grande; et ne pas attendre même qu'elle ait achevé son cours, hélas! si rapide!... Où allait donc Marintal?

— Au ciel?

Son adieu à sa jeune femme fut encore un baiser sur cette main aux doigts de rose comme ceux de l'Aurore.

Je crois, si je ne me trompe, que, dans la mythologie, l'Aurore n'était pas mariée. Au surplus, la mythologie, je suppose, n'assure pas que son ménage fût heureux.

Le beau-père est le mâle de la belle-mère.

Sur le palier du premier étage, Marintal tomba dans les bras de son beau-père qui brulait de tendresse. Mon fils! s'écria-t-il, vous rendez votre femme heureuse sans ajouter, comme dans les démonstrations géométriques: et réciproquement. Aucun beau-père n'a jamais dit: Ma fille! vous rendez votre mari heureux! Peut-être n'est-ce pas français.

— Je n'ai plus qu'un vœu à former, dit-il ensuite sur un ton d'abnégation académique, c'est que vous sympathisiez toujours avec votre nouvelle famille.

— C'est un souhait, reprit Marintal, qui sera exaucé, n'en doutez pas.

bricains qui avaient envoyé leurs produits à l'exposition. Cette cérémonie aura lieu aux Tuileries, dans la grande salle des Maréchaux. Il paraît que le nombre des médailles, accordées est si grand qu'il y a un fabricant sur trois qui reçoit une récompense.

— Nous lisons le passage suivant dans le rapport fait à la chambre des pairs par M. le baron Séguier sur les travaux du Palais de Justice :

Les procès civils de toutes espèces ont augmenté et augmenteront encore. Jadis les procès se rencontraient, surtout entre les riches propriétaires, pour de grands intérêts; on se battait pour un domaine, pour un forêt, pour une rivière. Aujourd'hui on se querelle pour un sillon, pour une haie, pour une mare; le chatelain ne voulait pas d'obstacle à son horizon, à sa promenade; les villageois se mangent pour une cour commune, pour une lucarne et un creux à fumier. Ces procédures se grossissent d'incidents coûteux; et quand on arrive en appel, parfois la vraie question est celle des frais, qui surpassent dix fois, cent fois le mince objet du litige. Ces résultats sont communs, ils n'arrêtent pas les plaideurs.

Que dirai-je des procès entre sociétaires, entrepreneurs, fournisseurs, agitateurs? Récemment la cour royale de Paris, pour statuer sur la liquidation d'un munitionnaire, a vidé plus de cent cinquante délibérés, et prononcé un arrêt qui a pris deux audiences ou six heures de lecture, dont les frais adjugés à la partie principale, portés en demande à 140,000 francs, ont été taxés à 128,000 fr., sans comprendre ceux de trois cents parties intéressées, taxés à 21,000 fr.

— La Gazette de France rapporte ainsi les bruits qui circulent sur le résultat de la réunion des députés de la gauche, tenue sous la présidence de M. Odillon-Barrot, dans le but d'adopter les mesures les plus propres à amener une réforme électorale. Après une discussion sérieuse, l'assemblée aurait décidé qu'on demanderait :

- 1° L'abolition du cens d'éligibilité;
- 2° L'allocation d'une indemnité de 20 fr. par jour à chaque député pendant tout le temps de la session;
- 3° L'adjonction sur les listes électorales de tous les électeurs municipaux;

4° Que les assemblées électorales d'arrondissement soient à l'avenir composées de 600 électeurs au moins;

5° Qu'aux incompatibilités relatives succèdent les incompatibilités absolues; en d'autres termes, que les procureurs-général, les autres membres du parquet et les fonctionnaires frappés d'incompatibilité relative sous la législation actuelle, ne puissent devenir membres de la chambre des députés.

6° Qu'un député ne puisse obtenir des fonctions publiques pendant la durée de la législature à laquelle il a été nommé, lors même qu'il se démettrait de son mandat.

La réunion Barrot n'a pas opiné pour un collège unique par département, par le motif que le nombre des électeurs, par l'extension du suffrage, deviendrait assez considérable pour qu'on soit à l'abri de toute crainte de captation ou de corruption, et la formation d'un collège unique aurait l'inconvénient de déplaire, pendant plusieurs jours, une foule d'électeurs à qui leurs affaires et la modicité de leur fortune permettent difficilement une absence prolongée.

— On écrit d'Ajaccio, le 16 :
« M. Peraldi, maire de notre ville, a reçu de la chancellerie de France à Rome une copie authentique du testament du cardinal Fesch.

« Ce n'est pas 100,000 fr., mais 200,000 fr. qui seront prélevés sur la vente du premier cinquième de la grande galerie de tableaux, pour la construction d'une église ou seront déposées ses dépouilles mortelles et celles de Madame-Mère. Le cardinal désire, en outre, que cette église contienne les dépouilles de tous les membres de la famille Bonaparte. Il veut que cette somme soit prélevée la première et qu'on travaille le plus tôt possible à la construction de cet édifice.

« Il lègue au roi Joseph 200,000 fr. pour en faire tel usage qu'il lui indique dans une lettre close.

« Il lègue 100,000 fr. destinés à revendre la maison paternelle et autres biens que possédait la famille Bonaparte sur le territoire d'Ajaccio. Les revenus de ces biens doivent être affectés à l'entretien de cette maison.

« Il ordonne qu'on ne fasse aucune transaction avec le propriétaire actuel, tant que la maison paternelle ne sera pas l'entière propriété de la famille Bonaparte.

« Les 1,000 tableaux pour l'établissement d'Ajaccio doivent être échoisis par M. Ingres, directeur de l'Académie française à Rome. »

— Vous savez, dit M. Préal, que ma plus grande joie serait de vous voir assis auprès de moi à l'institut.

— Toute ma vie, répondit encore Marintal en jetant un coup d'œil furtif sur la pendule du salon, sera consacrée à me rendre digne de l'honneur que vous rêvez pour mon avenir.

— Il ne me reste donc plus qu'un vœu à former, répondit le beau-père, qui oubliait qu'il en était déjà au second vœu; vous voir modifier des opinions politiques peu en harmonie avec les habitudes d'une antique famille de parlement, comme est la nôtre.

— Attendez de moi, M. Préal, toutes les concessions de convenance qu'un honnête homme peut faire à la sincérité des opinions qui ne sont pas les siennes. Déjà nze heures! pensa Marintal. Supplée.

— Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher gendre; maintenant je n'ai plus qu'un vœu à exprimer (c'était le 3me. vœu) : celui que vous fassiez un bon usage de la grande fortune que vous apprendrez à ma mort. Vous jouerez un jour de deux cent mille livres de rente.

— J'aurai le temps, répliqua Marintal, d'apprendre de vous le meilleur usage qu'on doit faire de pareils revenus, si loyalement acquis. Onze heures passées!

— Et mon dernier vœu est de reposer ma vieillesse sur de nombreux héritiers : c'était le quatrième vœu de M. de Préal. A mon premier petit-fils, je mettrai cent mille francs dans votre main, pour son éducation.

— Comment est-ce donc fait cent mille francs, pensa Marintal.

— Vous seriez bien fier, je gage, d'avoir un garçon. Riche comme vous le serez, vous aurez toutes les joies de la paternité, sans en avoir les soucis. Allons vite! dans neuf mois, un an au plus, un gros garçon! vous me le promettez?

— Je ne serai rendu là-bas qu'à midi, murmura Marintal, en regardant désespérément la pendule.

— Il ne me reste maintenant plus qu'un vœu.

— Je vous demande pardon de vous quitter, interrompit Marintal à ses risques et périls; le devoir m'oblige à aller embrasser, avant son départ, un de mes amis qui part dans une demi-heure pour un long voyage dans le Midi.

— Je ne vous retiens pas, dit M. de Préal; allez; moi je cours saluer votre femme, Mme. Marintal, et lui offrir à son bon réveil ce petit cadeau paternel : douze billets de cinq cents francs pour sa toilette d'été. N'allez pas oublier qu'il y a ce matin un grand déjeuner de cérémonie chez nous, et qu'on se mettra à table à une heure précise. Soyez exact.

Par l'escalier, M. de Préal appela de nouveau son gendre.

— Vous qui êtes jeunes et connaissez la mode, conseillez-moi; boitez-on du vin de Champagne à déjeuner?

— On boit tout ce qu'on veut.

— C'est que j'ai quelques pâtés de Chartres...

Marintal ne voulut plus rien entendre. Malgré lui, cependant, ces mots vinrent encore à ses oreilles.

— Maintenant mon dernier vœu...

— Enfin Marintal se trouva dans la rue, libre d'aller où il lui plairait, libre pour une heure.

— Un journal de province publie le quatrain suivant, qu'il attribue à un honorable député :

Nos députés font diligence;
Aux champs ils vont donner leurs soins,
Car ils ont moins de goût, je pense,
Pour les sucres que pour les foins.

— Le capitaine Saunier a rapporté de Batavia au Havre, sur son navire l'École une curiosité d'histoire naturelle, d'une espèce peu commune et assez rare même dans le pays, pour que les indigènes vissent en foule le visiter à bord. C'est un tigre dont la robe est entièrement noire des pieds à la tête, à la seule exception des moustaches qui sont blanches. Ce curieux animal pris dans un *jungle*, probablement très-peu de temps après sa naissance, est à peine âgé de quatorze à seize mois, il a environ deux pieds de hauteur, sur 4 1/2 à 5 de longueur. Durant la traversée, il restait presque continuellement couché dans sa cage, construite en bois de fer, et placée dans la chaloupe. Il est assez doux, et respecte fort son gardien, matelot de l'équipage, qui le fait obéir à la menace. Pendant les quatre mois de séjour qu'il a fait à bord, il a dévoré 500 pièces de volaille et 12 petits cochons, que l'on avait logé à côté de lui, et sur lesquels il étendait, sans façon, sa large griffe, quand l'appétit le pressait de faire son choix. Nous croyons savoir que cet individu, rare dans son espèce, et dont le transport a coûté beaucoup de soins et de sacrifices, est destiné par ses propriétaires au Jardin des Plantes de Paris.

NOUVELLES D'ORIENT.

On lit dans le *Messenger des Chambres* :
« Si nous sommes bien informés, et nous avons tout lieu de croire qu'il en est ainsi, Méhémet-Ali aurait accepté les propositions du capitaine pacha Ahmed Fawzi, et il aurait pris sous sa protection la flotte ottomane.

« Un envoyé d'Abdul-Medjid serait venu en outre conférer au vice-roi non-seulement l'héritage de l'Égypte et l'investiture des pachaliks de Syrie et d'Arabie, mais encore la charge de généralissime des armées de terre et de mer, avec l'invitation de se rendre à Constantinople pour y traiter des hauts intérêts de l'état. »

Le *Journal des Débats* reproduit cette nouvelle et l'accompagne des observations suivantes :

« Cette nouvelle, prématurée peut-être, n'a rien que de très-vraisemblable. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre dans quelques jours que Méhémet-Ali a monté sur son vaisseau amiral, et qu'il vogue vers Constantinople avec la flotte ottomane pour aller rendre hommage au nouveau Sultan, et mettre sa vieille expérience au service du jeune padischa.

« Ainsi, par changement complet de système à l'égard de l'Égypte, la politique ottomane entrerait dans les nouveaux errements que nous avons souhaités, que nous avons développés dans nos articles d'hier et d'avant-hier, savoir l'union de la puissance turque et de la puissance égyptienne pour affranchir la Turquie du protectorat russe ainsi que des rivalités européennes dont la fatale influence, il faut en convenir, entretenait la discorde entre les deux états musulmans.

« Tout en ne prenant qu'à sa juste valeur le mot de nationalité arabe qui a souvent retenti, et tout en appréciant l'établissement politique du vice-roi d'Égypte pour ce qu'il est, on ne peut se refuser à reconnaître que cet établissement rattache à un même centre de pouvoir les populations musulmanes de race et de langue arabe. C'est là ce qui donne de l'avenir à cette création, c'est là ce qui oblige les esprits les plus récalcitrants à reconnaître malgré eux que nous assistons à un grand fait historique, à la fondation d'un nouvel empire.

« D'un autre côté, les Musulmans de race et de langue turque, ont pour centre de puissance Constantinople, et il est à remarquer que parmi toutes les provinces que l'empire a perdues, telles que la Valachie, la Georgie, la Serbie, la Grèce, il n'y a pas une province turque; tandis qu'il conserve intactes toutes celles où la race ottomane avait réellement établi ses foyers. Que l'on jette un coup-d'œil sur la carte : la Turquie est encore aussi grande que toute l'Autriche; la Turquie est forte et durable encore.

« La démarche éclatante que va faire Méhémet-Ali, sa présence à Constantinople, sa haute considération et les conseils qu'il va donner, sauveront l'empire de l'épouvantable anarchie qui le menaçait après la déroute de l'armée et la défection de la flotte. La paix surtout, et une paix assurée, sincère, sera le fruit de son ascendant personnel. Vainement les puissances qui ont intérêt à voir l'Égypte et la Turquie se détruire l'une par l'autre voudront-elles empêcher la conclusion d'un traité, allé-

Tout d'une haleine, il descendit en courant jusqu'aux quais, et s'enfonça dans un cabriolet de place.

— Ou allons-nous, monsieur?

— Rue de la Chaussée-des-Minimes, au Marais, répondit-il tout pâle, au cocher. Allez vite, très vite, voilà cent sous.

Cet homme-là a commis un crime, pensa le cocher en fouettant son cheval. Il paie trop bien.

Marintal n'avait pas commis de crime, mais il s'était marié la veille.

III.

Malgré les impatientes sollicitations de Marintal, le cocher avait fait aller son cheval fort peu ventre à terre, soit que le cheval n'eût pas de ventre, soit que la terre fut excessivement effondrée à cause de la grosse pluie dont un nuage venait de gratifier Paris. Au bout de trois quarts d'heure, le cabriolet de Marintal s'arrêta devant deux marches boiteuses, désastreuse chaussure d'une maison délabrée. Parvenu au second étage Marintal frappa deux fois coups à une porte divisée en deux panneaux qui avaient été autrefois deux bois de volets. Au milieu du premier était clouée dans un cadre de bois, une ardoise si rayée qu'on ne pouvait plus rien écrire dans aucune langue, ni avec aucun crayon. Celui qui pendait à un reste de ficelle réduite à l'âme, avait l'air d'avoir été sucé pendant dix ans par un requin en guise de dragée.

La porte s'ouvrit, et ces deux cris se firent entendre :

« Voilà papa! Voilà papa! »

Le premier de ces deux enfants était un petit garçon de huit ans, un peu moins qu'un amour, mais moins bien peigné. Il se livrait dans ce moment au plaisir de manger inconsidérément de la confiture.

Le second était une jeune fille plus âgée d'un an que le petit garçon, préférant le beurre à la grosseille, elle en dévorait une tartine longue comme son bras.

Ils déposèrent sur l'une et l'autre joue de leur père des échantillons de leur déjeuner.

« Ma chère Alexandrine, se hâta de dire Marintal en passant le bras sous la taille d'une grande et belle femme, dont les épaules nues paraissaient encore plus blanches de ce qu'elles contrastaient avec un fichu noir mal jeté à son cou; ma chère Alexandrine, tu as dû être bien en peine; je n'ai pas pu venir hier. Tu sais ma grande affaire.

— Tu aurais pu m'écrire un mot, nous avons été fort inquiets : les enfants ne voulaient pas se coucher sans t'avoir embrassé. Clochette n'a pas fermé l'œil de la nuit, la pauvre petite! et Tintin l'appelait en dormant.

— Oui nous avons été bien sages, papa, dirent les deux enfants; aussi tu nous apportés des gateaux.

— Ce sera pour une autre fois mes bons petits chéris; le tailleur n'a pas fait de poches à mon habit.

— Méchant tailleur? murmura Clochette.

— Quel bel habit tu as, en effet, mon cher Ferdinand? Mais tu ne m'en avais rien dit. Est-ce que tu te serais arrangé avec ton tailleur? ajouta-t-elle plus bas.

— Oui! oui! nous causerons de cela plus tard.

quant le prétexte de leur dévouement à l'intégrité de l'empire. On pourra leur répondre : Laissez-nous nous accorder entre Musulmans; les populations et les provinces dont nous disposons ne sont pas chrétiennes, elles ne sont limitrophes d'aucune possession de l'Europe; laissez-nous donc régler nos affaires.

« Enfin, on sait depuis longtemps ce que veut Méhémet-Ali; il ne demandera pas davantage, il n'a pas besoin d'autre chose, et il sait bien que, s'il demandait au-delà du pays arabe, l'opinion turque se tournerait contre lui. On devra donc se féliciter vivement de ce résultat, dont l'imprévu et l'irrésistible puissance auront trompé les ambitions secrètes, les mauvais vœux et les machinations qui pouvaient transformer la question d'Orient en une guerre générale. La paix maintenant deviendra certaine, et nous attendons impatiemment, avec tout le public cet heureux accomplissement des vœux que nous avons tant de fois exprimés. »

— On écrit d'Alexandrie, 6 juillet :

On prévoit l'arrivée en Anatolie d'une armée russe qui, dans ce cas, attaquera immédiatement Ibrahim-Pacha. Du moins on regarde ici cela comme certain. La guerre ne sera pas terminée de longtemps. Avant-hier un secrétaire d'ambassade français est arrivé à Paris; on assure que la victoire inattendue d'Ibrahim a changé entièrement le but de sa mission.

(Gazette d'Augsbourg du 25 juillet.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 21 juillet.

Une reconnaissance par les troupes de Viana a eu lieu du côté de Labraza, suivant le bulletin du duc de la Victoire du 14 Bayonne, 25 juillet.

La division est à son comble dans le camp carliste; on parle d'une affaire sanglante à Alcora : Cabrera aurait perdu sa cavalerie; O'Donnell aurait été grièvement blessé.

HOLLANDE.

A l'occasion de la dernière réunion des États-Généraux, il a été proposé officiellement aux membres alors présents de traiter dans la première séance le budget décennal qui aurait dû commencer avec l'année 1840, mais comme on a trouvé plus convenable de le retarder jusqu'à l'année prochaine, il ne sera présenté aux Chambres qu'un budget pour 1840, comme cela s'est pratiqué pour les dernières années. (Handelsb.)

— On voit ici avec plaisir que la paix entre les Pays-Bas et la Belgique commence de plus en plus à porter ses fruits. Tandis qu'un grand nombre de Hollandais visitent la Belgique, une foule d'habitants de la Belgique se rendent en Hollande. A la dernière audience de S. M., on a, entr'autres, remarqué MM. Whilen, libraire, Weemans, directeur de l'imprimerie normale, et Van den Plas, gérant en chef du journal le *Lyra*.

On assure que M. Weemans a toujours l'intention d'établir son imprimerie à La Haye, et les gens impartiaux attendent avec intérêt la mise en activité de cet établissement.

BELGIQUE. — Bruxelles, le juillet.

On a publié l'ordre du jour suivant :

« Bruxelles, le 27 juillet 1839.

« Le lieutenant-colonel commandant la 1re. légion, vu le rapport du capitaine adjudant-major en date du 25 octobre dernier, concernant le service des sapeurs près la légion.

« Vu ensuite le procès-verbal de la commission établie par le colonel, ledit procès-verbal en date du 19 juillet courant ;

« Déclare le corps de sapeurs susdit dissout à dater de ce moment et ordonne la remise au magasin de la légion de tous les objets d'équipement et d'armement qui leur ont été confiés.

Signé : J. THEYSSENS.

— Le dépôt du 5^e régiment de chasseurs à pied, commandé par M. le major Baujox, et fort de 4 officiers et 107 soldats, est arrivé hier matin à Bruxelles venant d'Audenaerde et se rendant en garnison à Huy.

— M. Vanderlee, célèbre magnétiseur hollandais, est à Bruxelles depuis quelques jours. Il a déjà fait plusieurs expériences très curieuses à l'hôpital militaire. On lui attribue des cures extraordinaires. D'un autre côté, nous voyons dans le *Journal de Bruges*, que M. Cremmens, médecin au 7me. régiment de ligne, se montre le digne émule de M. Vanderlee, et qu'il a déjà obtenu de très-beaux résultats de l'emploi du magnétisme pour la guérison de maladies graves. Ce système se mettant au grand jour, procédant par preuves positives et palpables, finira par dissiper l'incrédulité. (Idem.)

— Mais tu es beau! mon Ferdinand; tu es superbe! Est-ce que tu vas mettre cet habit-là tous les jours?

— Je l'ai fait faire, murmura Ferdinand, pour me présenter chez le ministre.

— C'est donc le vert-pomme qui a remplacé le noir, pour l'étiquette?

— Pas précisément. Mais excuse-moi, Alexandrine, je ne pourrai peut-être pas rester ici autant que je le désirerais. Cette diable d'affaire me prend tout mon temps.

— Cependant, si ton petit tableau d'intérieur était fini, nous toucherions trois cents francs; et tu sais, mon Ferdinand, que les deux termes sont échus depuis huit jours.

— Sans doute, mais je me procurerai cette somme d'une autre manière; ne te chagrines pas. Une fois choisi par le ministre pour décorer la chapelle de Reims, j'ai de l'argent tout de suite.

— Le ministre l'a-t-il bien accueilli? — Parfaitement.

— Pour que tu la lui aies montrée, tu avais donc emporté ton esquisse avant-hier, en partant.

— Oui, je l'avais emportée.

— N'a-t-il pas trouvé le ciel un peu trop lumineux?

— Mais non.

— Et les anges trop petits?

— Ah! pour cela, oui.

— Je te le disais. Qu'a-t-il dit de la Vierge? — Mille éloges.

— Que je suis heureuse! s'écria Alexandrine en passant ses deux bras autour du cou de Ferdinand. Tu as bien fait, tu le vois, de ne pas te décourager. Tu réussiras, sois en sûr. Tu prendras cette chapelle; Pan prochain tu auras la médaille d'or, que tu mérites depuis si longtemps, et dans cinq ans nous serons riches. Tu achèteras un piano de six cents francs à ta fille, n'est-ce pas, Ferdinand?

— Oui; un piano mon papa.

— Et moi un cheval, mais pour de vrai.

— Cher Ferdinand, mais tu n'as pas déjeuné; si je te faisais vite des œufs à la poêle?

— On m'attend là-bas pour déjeuner, pensa Marintal. Voilà une heure. Non, je n'ai pas faim; je ne déjeunerai pas.

— Tu es donc indisposé? tu as ta migraine. Veux-tu du thé? j'ai là de la crème. Prendrais-tu une tasse de tilleul?

— Oh! chéri qui est malade! s'écria Clochette.

— Papa est malade! se mit à dire en pleurant le petit garçon.

— Il ne me manquait plus que de venir ici pour les attrister. Courage! dit-il en lui-même; je déjeunerai deux fois; et Alexandrine; Mets ces deux œufs à la poêle; l'appétit viendra.

— Et pendant que papa mangera, dit Clochette, il me fera réciter ma fable et ma leçon de géographie.

— Ah! mon Dieu! se dit Marintal; et l'on va déjeuner chez mon beau-père! Oui, viens, ma fille; apporte moi ton livre.

— Et tu vas m'ombreur un œil, à moi; Clochette m'a perdu mon modèle. »

(La suite à un n^o prochain.)

L'administration des théâtres vient de succomber dans le procès qui lui avait été intenté par M. Duprez, au sujet de la traduction de l'opéra *la Sonnambule*. Défense a été faite de représenter plus longtemps l'opéra de Bellini, avec les paroles de M. Duprez.

Bruxelles, le 29 juillet. — (5 heures.) La bourse est tout aussi nulle que les précédentes. Les correspondances de Paris dans lesquelles on croyait trouver des nouvelles du Levant n'apprennent rien à cet égard; mais elles sont rassurantes sous le rapport de la tranquillité de cette capitale pendant les anniversaires de juillet.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4 P., 5 p. c. 101 1/2 P., 4 p. c. 91 7/8, 5 p. c. 70 3/4 A. Société Générale titres en nom 11 750. Société de Mutualité 1050 (105) et A., Banque de Belgique 750 (75) et P., Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90) et P., Société Nationale 980 (98) P., Société de commerce 1170 (117) P. L'affaire espagnole, quoique sans affaires, semblait mieux tenu, il est coté 18 1/8 cents. Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Arden 18 1/8 5/16.

LIÈGE, LE 29 JUILLET.

La défaite de l'armée turque est un événement de la plus haute importance. Jointe à la mort récente du sultan, de cet homme extraordinaire qui, par son énergie, a soutenu jusqu'à ce jour, l'empire chancelant des Ottomans, elle est bien propre à démoraliser complètement un peuple qui déjà n'existait plus que de nom, et dont la religion se résume en une croyance aveugle et superstitieuse qui ne lui permet guère de lutter contre de semblables revers. La Russie s'est vivement émue de cet échec, et s'il faut en croire une correspondance récente, il paraît que la flotte russe a reçu l'ordre d'appareiller pour le Bosphore. C'est maintenant à la France et à l'Angleterre à se montrer à la hauteur du rôle auquel elles vont être appelées. L'empire égyptien est jeune et plein de seve. La mort est chez les Turcs. La vie est chez les Arabes. La conduite politique des puissances protectrices de la liberté et du progrès, est donc nettement tracée. Il faut soutenir l'Egypte. Il faut lui permettre de se développer et de s'étendre. Il faut chercher à consolider la puissance du pacha. L'Angleterre et la France y gagneront tout ce que la puissance russe y perdra, et ce sera un bonheur pour l'Occident tout entier. Une seule chose est cependant à craindre: c'est la rivalité des prétentions des deux cabinets qui tiennent aujourd'hui, entre leurs mains les destinées de l'Orient destinées qui désormais se confondent entièrement avec l'existence et le maintien de l'empire égyptien. Mais le principe bienfaisant de la paix a triomphé jusqu'à présent de tous les obstacles qui lui avaient été suscités par les événements. Il marque l'ère d'une politique nouvelle dont il n'est plus au pouvoir des royautes absolues d'arrêter le progrès. L'Egypte s'est déjà associée à ce système. Le pacha actuel a frayé, à travers son empire, au commerce et à l'industrie, une route qui n'existait pas auparavant. Il a appliqué toutes les forces de son intelligence au développement de ces deux éléments principaux de la prospérité des peuples. Il protège également les arts et les sciences. Il est entouré d'hommes habiles, la plupart européens, dont les conseils ont été suivis en plus d'une circonstance, avec un succès dont l'Egypte n'a eu qu'à s'applaudir. C'est cette tendance qu'il faut favoriser à tout prix. C'est aujourd'hui à l'Occident à civiliser l'Orient. La mission est noble, grande et belle. Puisse-t-elle être dignement comprise! Dans l'intérêt de cette cause sublime, et en échange de l'appui que la France et l'Angleterre prêteront probablement à l'Egypte, il serait nécessaire de stipuler des garanties puissantes pour le libre exercice de la religion chrétienne en Egypte. C'est elle qui doit conquérir l'Orient à notre civilisation moderne et y effacer les dernières traces de la barbarie arabe, et cette œuvre, si nous ne nous trompons, y sera accomplie bien plutôt qu'en Algérie, malgré les efforts que puisse faire la France pour y atteindre ce but.

A peine la crise commerciale et industrielle commence-t-elle à se calmer en Belgique, qu'une crise nouvelle, et semblable à la nôtre en ce qu'elle se complique également par des événements politiques, éclate en Angleterre. Un grand nombre de fabricants de Preston ont été obligés de suspendre leurs travaux et de fermer leurs ateliers, et des milliers d'ouvriers vont être privés momentanément de travail. Ne s'élèvera-t-il donc nulle part, du sein de ces orages périodiques qui éclatent tour à tour, sur tous les peuples du continent, quelque génie puissant, qui sache faire pour l'industrie ce que d'autres grands hommes ont fait pour l'administration des pays qu'ils ont été appelés à gouverner? Ne parviendra-t-on jamais à donner à l'industrie une organisation propre à prévenir ces terribles bouleversements qui transforment, quelques fois, les états les plus civilisés, en une arène où le pauvre lutte, à main armée, contre le riche, et appelle à son aide la dévastation et l'incendie pour obtenir le droit de vivre du produit de son travail? On a tout classé et hiérarchisé, excepté l'industrie. Il y a eu un tems, il est vrai, où l'exercice en était soumis à des règles fixes et déterminées. Mais ces règles avaient vieilli. Elles étaient devenues un obstacle à son action toujours grandissante. On les a brisées. On a bien fait. Mais au despotisme, comme il arrive toujours, a succédé l'anarchie, et cette anarchie dure. Nul n'a songé encore aux moyens de substituer aux anciennes règles des règles nouvelles, conformes aux besoins de notre époque. La concurrence illimitée et aveugle a été érigée en principe. Mais que l'on rejette un regard sur tous les maux et tous les désastres qu'elle enfante, et qu'on nous dise si l'état industriel de nos jours est un état normal, et s'il est possible qu'un pays puisse long-tems se soutenir, quand il est exposé, tous les cinq ans, à être bouleversé par une crise commerciale.

Cette année, il n'y aura point de courses à Namur, la régence ayant refusé de fournir un subside, celles de St-Trond, sont à jamais supprimées, le seul terrain convenable pour l'hypodrome étant divisé de manière à le rendre impraticable et livré à la culture; mais les courses de Spa, à cause de ses nombreux visiteurs, seront très-brillantes, elles sont annoncées pour la première huitaine de septembre; de sorte qu'en revenant des courses d'Aix-la-Chapelle qui auront lieu les 26 et 28 août, tous les amateurs et éleveurs se rendront à Spa; la Société d'Encouragement contribue pour une bonne part aux prix qui seront donnés à Spa, et la régence de cette ville ayant parfaitement conçu les avantages qu'elle pouvait retirer de la proximité des provinces rhénanes où l'élevage des chevaux, le goût des courses sont en progrès, se montrera libérale, en ajoutant au charme de la saison des eaux l'attrait des récompenses pour les éleveurs nationaux et étrangers.

On écrit de Luxembourg, le 27 juillet: Les commissaires royaux grand-ducaux viennent de publier l'avis suivant: « En suite de l'autorisation que nous avons reçue de S. M. le

roi grand-duc, nous portons par le présent à la connaissance du public que moyennant un droit de 18 francs par 100 kilogrammes, l'entrée du sel est provisoirement accordée: par le bureau des recettes de Remich, pour une quantité en général de 28,000 kilogrammes; par celui de Frisange, pour 21,000 kilogrammes; par celui de Steinfort, pour 18,000 kilogrammes, et par celui de Doncols, pour 18,000 kilogrammes.

» Luxembourg, le 24 juillet 1859. »

— Les dépôts des régiments dont les noms suivent, vont être établis, savoir: Le 1er. de ligne, à Liège, le 4 août prochain; le 9me. idem à Namur; le 4 id.; le 1er. chasseurs à pied, à Anvers, le 5 idem; le 3me. de ligne, à Anvers, le 4 id.; de ligne, à Gand, le 3 id.; le 2me. chasseurs à pied, à Gand, le 4 id.; le 7me. de ligne, à Mons, le 7 id.; le 2me. id., à Mons, le 6 id.; le 11me. id., à Termonde, le 4 id.; le 2me. cuirassiers, à Bruges, le 5 id.

— C'est à tort que l'Indépendant a dit, dans un article que nous avons reproduit dans notre n° d'hier, que le temps aurait manqué au département des finances pour expédier les pièces qui ont été demandées par nos commissaires d'Utrecht. Toutes les pièces étaient prêtes et seraient parties au jour fixé pour leur expédition, si le département des finances n'avait été informé de la prorogation à huitaine, sur la demande des commissaires néerlandais, des séances de la commission mixte. (Moniteur.)

— On s'occupe activement de l'organisation du grand pénitencier de Namur, afin de pouvoir y réunir, dans le terme de deux mois, les femmes condamnées de toutes les catégories, qui seront extraites des maisons de force, de réclusion et de correction.

Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, la surveillance du nouveau pénitencier sera presque entièrement exercée par des femmes. Les pénibles fonctions que remplissent les gardiens dans les maisons centrales de détention, seront confiées à des Sœurs de la Charité, qui, pour la plupart, ont déjà fait leur apprentissage à Vilvorde et à Gand. Un directeur et quelques employés compléteront le personnel, qui sera beaucoup moins nombreux que celui des autres prisons pour peines. Aucun homme ne sera admis en présence des détenues, pas même les employés de la maison. Les détenues auront chacune leur cellule pendant la nuit. Le jour elles seront réunies, mais soumises à la règle du silence.

— Un Russe arrivé à Anvers par un navire de sa nation attire les regards de la foule. Cet homme, âgé de 105 ans, ne paraît pas en avoir plus de 60, il est droit et paraît encore robuste pour son grand âge. Il parle très-bien le français. Sa barbe, qu'il a laissée croître, imprime à sa physionomie quelque chose de vénérable.

Ce centenaire est depuis plusieurs jours à Bruxelles. Son costume, composé d'une polonaise noire avec énorme ceinture de même couleur, pantalon blanc, botte à la Souwarow par-dessus, chapeau à large bord et plat, autant que la physionomie respectable de ce vieillard, fixe la curiosité publique. Il porte en sautoir au cou la croix de l'ordre de Sainte-Anne et sur la poitrine celle de l'ordre de Waldimir. A sa taille peu élevée mais droite, à sa vigueur, on ne lui donnerait pas plus de soixante ans, encore avons-nous sous nos climats tempérés, beaucoup d'hommes n'ayant pas encore atteint ce dernier âge qui ne sont pas aussi robustes. C'est étranger à des manières très-affables.

— Il est question de fonder, dans le canton des Grisons (Suisse), une société de paix qui aura pour but de mettre un terme aux innombrables procès qui ruinent le peuple, et qui, la plupart, sont entrepris avec tant de légèreté. Chaque membre s'engagerait, en entrant dans la société, non seulement à ne jamais plaider à moins d'y être forcé par des causes majeures, mais encore à empêcher, autant qu'il sera en son pouvoir, que ses compatriotes ne tombent dans la funeste manie de se ruiner pour avoir le plaisir de ruiner son voisin. Si quelque contestation devait s'élever entre des membres de la société, ils choisiraient un arbitre parmi les sociétaires, dont le devoir sera de produire une prompte conciliation, et avec le moins de frais possible. Si un arrangement devenait impossible, la cause serait portée devant un tribunal organisé d'après les statuts de la société, et qui jugerait la question en dernier ressort, le tout avec très-peu de frais et avec beaucoup de célérité. Que vont devenir les avocats dans ce malavisé pays.

— Les journaux de Bombay, reçus par la voie d'Egypte, contiennent un rapport officiel du major W.-H. Sleeman sur un genre de crime de la nature la plus atroce et la plus révoltante qui prévaut dans les territoires de Delhi et les états des princes aborigènes de Raipootna, Ulwer et Burtpore. On découvre, il y a quelques années, que quantité d'Indiens, connus sous la dénomination de *Thugs*, s'étaient associés pour commettre des meurtres, sous les lois d'une horrible confédération cimentée par une espèce de pacte religieux; mais de nouvelles données apprirent dernièrement qu'il existait encore une autre classe de ces hommes liés d'une manière semblable par un serment et parcourant la même carrière de sang, mais dans un autre but.

Le rapport qui est intitulé: *Rapport sur le Megpunaisme*, ou meurtre de parents pour s'emparer de leurs enfants (qui sont vendus comme esclaves), tel qu'il prévaut dans les territoires de Delhi, etc., est très-détaillé et fait frémir d'horreur. Il présente cette étrange anomalie d'un peuple réputé très-doux, compatissant et exempt de ces passions qui dans d'autres pays sont la cause des crimes les plus atroces, immolant froidement à son avarice ses compatriotes dans le but de voler et de vendre leurs enfants.

Delhi, ville vaste et très-peuplée de l'Indoustan, est la résidence de la famille impériale et l'un des sièges principaux des établissements civils et militaires dans l'Inde. Trois postes militaires fort importants, et qui se composent de l'élite des troupes anglaises, se trouvent dans les environs, qui sont la partie la plus peuplée, la plus civilisée et la plus cultivée des possessions anglaises. C'est cependant dans ce jardin de l'Inde que ce sanglant trafic existe depuis plus de dix ans, bien qu'il soit resté jusqu'ici inconnu des Européens qui l'avaient parcouru ou qui s'y étaient établis.

On apprend par le rapport qui vient d'être reçu, que l'origine de ce système d'assassiner des parents indignes pour s'emparer de leurs enfants, remonte au siège de Burtpore, en 1826. Des troupes de ces sicaires parcourent le pays, emmenant avec eux leurs familles. Les femmes ont recours à toutes sortes de fourberies pour engager les émigrants et leurs enfants à partager leur vie errante: et quand ils ont consenti à accompagner la bande, on les attire dans un lieu convenable à l'exécution, et là les hommes assassinent les parents, tandis que les femmes s'emparent des enfants, qui sont ensuite vendus. Grand nombre de ces criminels ont été arrêtés, jugés et punis de mort. Mais leur nombre augmente plutôt que de diminuer, en raison de la difficulté de les vaincre, ces misérables ayant le soin de jeter les corps de leurs victimes dans les rivières aux bords des-

quelles elles ont été frappées. Ensuite des obstacles insurmontables s'opposent à ce qu'on puisse retrouver ces enfants qui pour la plupart sont jetés dans des maisons de prostitution.

Ces bandes d'assassins choisissent toujours pour leurs victimes les parents des enfans robustes, que la famine ou la misère force de recourir à l'émigration. Les *Bringarras*, qui par toute l'Inde font le trafic d'enfants qui ont été abandonnés par leurs parents, comme aussi les femmes de mauvaise vie qui achètent les enfans forts et de bonne mine, donnent un prix plus élevé de tous ceux dont on peut leur certifier que les parents sont morts et ne peuvent plus conséquemment les réclamer.

Le major Sleeman, en terminant son rapport, annonce qu'environ cinquante membres des différentes bandes ont été arrêtés, et que plusieurs d'entr'eux, dans l'espérance d'obtenir leur grâce, se sont faits les témoins de la couronne. Quelques-uns ont été condamnés à être pendus, d'autres à la prison perpétuelle, et le reste, qui forme le plus grand nombre, a été acquitté faute de preuves suffisantes. Les exemples qui viennent d'être faits ne semblent pas cependant avoir produit tout l'effet désiré; car un grand nombre de ces misérables continuent toujours leur horrible profession. Plusieurs de ces bandes se composent de cinquante ou de soixante hommes ou femmes. Leur honteux métier s'appelle *megpuna*. Au commencement d'une expédition, le chant d'une perdrix entendu à gauche est regardé par les assassins comme un augure favorable, tandis qu'ils considèrent le chant entendu à droite comme de mauvais augure.

Variétés.

IBRAHIM-PACHA ET SOLIMAN-PACHA.

Deux hommes se sont rencontrés, dignes de se comprendre, et d'associer leurs efforts et leurs talents pour aider à l'œuvre régénératrice de Méhémet-Ali: c'est d'une part Ibrahim-Pacha, le fils adoptif du vice-roi, et de l'autre le fameux Soliman-Pacha, cet enfant perdu de l'Occident.

Ibrahim-Pacha est né avec l'instinct et le génie de la guerre: il est soldat dans l'âme, dur à lui-même, les fatigues et les privations ne sont rien à ses yeux; il a de plus toutes les qualités d'un chef, ferme et résolu dans l'action, entreprenant après le succès, jamais il ne se laisse décourager par les obstacles ni abattre par les dangers que s'ils sont.

Sa campagne de 1852, conduite avec une méthode et une prudence consommées; lui a fait le plus grand honneur; et d'après les détails qui ont transpiré jusqu'à présent sur la victoire de Nezib, ce succès ne peut que mettre le sceau à sa réputation; cependant pour rendre justice à qui de droit, nous devons reconnaître qu'en 1859, comme en 1852, il a été admirablement bien secondé par un homme d'une haute capacité militaire, et qui paraît entendre à merveille ce qu'on appelle la grande guerre, la grande tactique.

Soliman-Pacha, chef d'état-major d'Ibrahim, sort des rangs de l'armée française, où, quoique n'ayant jamais occupé que des grades subalternes, il a néanmoins acquis ce coup d'œil militaire qui distingue les guerriers consommés, et qui fait qu'ils saisissent, au premier aspect, le fort et le faible d'une position et le parti que l'on peut en tirer contre son adversaire.

Soliman-Pacha est le fils d'un industriel Lyonnais. Son nom de famille est Selves. Voué par goût à la carrière des armes, il tourna de bonne heure ses études de ce côté. Il entra d'abord dans l'artillerie de marine, et servit en 1804 à bord de l'escadre de l'amiral Villeneuve; mais dégoûté bientôt du peu d'avancement qu'offrait ce service, il le quitta pour celui de terre. Ce fut comme simple soldat qu'il entra dans le 6^e hussards, alors en Italie, et que commandait un des plus brillants officiers de cavalerie de l'armée française, le colonel Pajol, aujourd'hui lieutenant-général. Devenu officier en 1809, il fit la campagne de Russie et remplissait les fonctions d'officier d'ordonnance du maréchal Ney, pendant l'admirable retraite qu'il opéra, à la tête d'une poignée de braves. En 1814 il fut également employé, en qualité d'officier d'ordonnance auprès du lieutenant-général comte Piré. A cette époque, il eut l'occasion de se faire remarquer par Napoléon qui le chargea de plusieurs missions importantes. Son avenir semblait donc assuré, lorsque la capitulation de Paris vint briser son épée, et lui fermer une carrière dans laquelle son courage et ses talents lui eussent assuré infailliblement un rang très-élevé. Pendant les 100 jours le maréchal Grouchy l'attacha à son état-major.

Il fut, dit-on, du nombre de ceux qui supplièrent le maréchal de marcher dans la direction du canon de Waterloo.

Après ce désastre, Selves revint à Paris, où malgré toutes ses protections et la vive recommandation du général de Cloëtus, il ne put obtenir de se faire réintégrer sur les cadres de l'armée. Il lui fallut donc subir la destinée de tous ces vieux débris repoussés par la restauration? Selves trouva alors son sabre contre le manche d'une charrue, de soldat il devint agriculteur, et prit à bail la ferme de Grenelle; mais son impétuosité se trouvait mal de cette vie uniforme. Chaque matin, en entendant résonner la trompette du Champ-de-Mars, son sang bouillonnait, et, semblable au cheval de l'évangile, il frappait la terre du pied et rongeaient son frein. C'est dans ces dispositions toute militantes que le trouva une lettre datée d'Espagne: le vieux soldat de l'empire, le pauvre agriculteur eut peine à trouver dans son escarcelle de quoi en acquitter le port. Un de ses anciens camarades d'armes lui manda de venir le rejoindre au plutôt en Perse pour y organiser quelques régimens. C'était loin, bien loin s'exiler, Selves n'hésita pas. Cette proposition s'accordait trop bien avec son goût pour les aventures; il partit donc, mais à son passage en Egypte, Méhémet qui commençait à jeter les fondemens de sa grandeur future, ayant deviné toutes les ressources qu'il pouvait retirer d'un pareil homme, le retint à son service.

Il serait trop long de retracer ici toutes les phases de sa carrière; il suffira de dire que Selves a été créateur de l'armée égyptienne, comme il en est encore aujourd'hui la cheville ouvrière. Que de soins, que de peines, que de fatigues ne lui a-t-il pas fallu pour la doter de cette organisation puissante où nous la voyons aujourd'hui! Sa volonté de fer sut triompher de tous les obstacles.

Soliman pacha possède les connaissances les plus variées; il a beaucoup lu, beaucoup étudié, il sait à fond le turc et l'arabe, et parle ces deux langues avec une facilité étonnante. Homme tout-à-fait supérieur, on peut dire de lui que ce que les circonstances de sa vie ne lui ont pas permis d'acquiescer, il l'a deviné, tant la nature lui a départi de brillantes qualités. Ainsi, il connaît la grande tactique, bien qu'il n'ait jamais servi, sous l'empire, que dans des grades subalternes. En un mot, c'est un général consommé et qui serait remarqué parmi les officiers même les plus distingués des états-majors européens.

Soliman pacha a maintenant 58 ans, ce qui ne l'empêche pas d'être doué d'une activité extrême et de jouir d'une force et d'une santé à toute épreuve.

* * * Ainsi que nous l'avons annoncé, le théâtre de Bordeaux a été fermé par suite de la déconfiture du directeur; il va se rouvrir prochainement et sera exploité par une société de 9 artistes, à la tête desquels se trouve M. Léon, maître de ballets.

* * * A une représentation de *l'Espionne russe*, à Louisville (Amérique), un acteur nommé Lowmes est enfoncé, par accident, une hayonnette dans le ventre. Le sang a ruisselé jusque dans l'orchestre; le malheureux est mort en peu d'instans.

* * * Mme. Derancourt est, comme on sait, devenue prima dona italienne; les journaux rapportent qu'elle a obtenu à Florence, le même soir, deux succès différens, l'un comme cantatrice dans l'opéra de *Gemma* avec la troupe italienne; l'autre dans la *Marraine*, jouée par une troupe d'acteurs français qui parcourent l'Italie sous la direction de M. Doligny.

* * * M. Prudhomme, directeur du théâtre d'Anvers, écrit à un journal de cette ville, que d'après une lettre reçue de M. Collignon, agent dramatique à Paris, M. Valgaidier n'est pas entré dans un couvent, ainsi qu'on l'avait annoncé, mais doit débiter cette année à Anvers.

AVIS. — Séance publique de la députation permanente du conseil provincial le mardi six août prochain à 9 heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de milice.

Cette séance aura lieu à l'Hôtel du Gouvernement, rue Agimont.

VILLE DE LIEGE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.
 Le collège des bourgmestre et échevins en exécution de la dé-l
 libération du conseil communal en date 23 du courant, invite les
 personnes qui voudraient se mettre sur les rangs pour une place
 de professeur de langue française au collège communal de cette
 ville, à faire connaître leurs titres au bourgmestre et échevins
 dans un délai de huit jours.
 A l'hôtel-de-ville, le 26 juillet 1859.
 Le président J. J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 27 JUILLET 1859.
 Naissances : 5 garçons, 4 filles.
 Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir :
 Catherine Joseph Magnée, sans profession, âgée de 28 ans, faubourg Ste.
 Marguerite, épouse de Léonard François Bastin.

ANNONCES.

A LOUER UNE BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec
 jardin, située quai de Longdoz, joignant au n° 222.
 S'adresser n° 225.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

N. COLARD, marchand tapissier, a l'honneur de prévenir le
 public qu'il a TRANSFÉRÉ son domicile RUE de la RÉGENCE
 n° 28-719, au coin de la rue du Crucifix. 880

A LOUER pour le premier AOUT prochain, ou à VENDRE
 ou ECHANGER contre BIENS RURAUX le

Grand et Bel Hôtel

D'ANSEMBOURG.

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au
 notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

A LOUER présentement en tout ou par partie, une belle et
 grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins,
 située rue de la Régence, à Liège.
 S'adresser chez M. DEMONCEAU, place St.-Denis, n° 1, de
 8 à 1 heure.

A LOUER un BEAU QUARTIER, garni ou non, au rez-de-
 chaussée ou à l'étage. S'adresser rue Pecheurue, n° 1406 bis.

On DEMANDE une DEMOISELLE de BOUTIQUE pour un
 commerce d'annage et de nouveautés; elle paierait sa table, si
 elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire, on
 la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER
 indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

Mont de piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N. 85.

Les JEUDIS 1^{er}, 8, 22, 29 et VENDREDI 16 AOUT,

**VENTE
 DES GAGES SURANNÉS.**

VENTE

POUR

CAUSE DE DÉPART.

SAMEDI 3 AOUT 1859, à 2 heures de relevée, le notaire
 BIAR, vendra en son étude, place St-Paul, à Liège, un beau
 Secrétaire, une Commode, trois Canapés, une Table à Coulisses
 et 12 Chaises, le tout en acajou. ARGENT COMPTANT. On
 peut traiter pour le tout avant la VENTE.

PAILLE DE SEIGLE.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
 DES
HOSPICES CIVILS DE LIEGE
 METTRA EN
ADJUDICATION PUBLIQUE
 AU RABAIS,

par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux,
 dans sa séance du 4 SEPTEMBRE 1859, 5 heures de relevée,

6,000 bottes de paille

DE SEIGLE, 1^{re} QUALITÉ, EN UN LOT.

Les soumissions doivent être remises au plus tard, le jour
 de l'adjudication avant midi, à ladite commission où l'on peut
 voir, tous les jours de 9 à 5 heures, le cahier des charges.
 Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, professeur à l'école de pharmacie de Paris,
 inventeur du Sulfate de Quinine.
 Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint
 à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail,
 qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs,
 fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine,
 donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables.
 A LIEGE, chez M^{re} JANNÉ-JANSSON.

H. SIMON-LEBRUN,
 Fabricant-miroitier, lithographe et doreur sur bois,
 rue sur Meuse, n. 413,

entreprend toute espèce de dorure, fabrique cadres dorés, go-
 thiques et autres, et cadre en acajou et mérissier, se charge des
 encadrements d'estampes et de lithographies dont il a un grand
 choix chez lui, surtout dans les sujets de sainteté, canons d'au-
 tels, etc., qu'il vend à des prix très-modérés. — Il prévient en
 même temps MM. les marchands qu'il continue la fabrique de
 miroirs dans le prix desquels il vient d'établir un grand rabais

**VENTES
 D'IMMEUBLES
 RENTES ET CAPITAUX**

BIEN CONSTITUÉS,
 avec faculté de surenchérir d'un dixième du prix dans le délai
 de huitaine de l'adjudication.

LE LUNDI 5 AOUT 1859, à 2 heures de l'après-dînée,
 en la demeure à Herstal, du sieur D. D. BOVY, cabaretier, et
 en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge-de-peace du quar-
 tier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, le notaire COURARD,
 à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance
 séant en même ville, en date du 31 mai dernier,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**LES
 IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX**

ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Gilles-
 Cornille Arnold, en son vivant curé de Visé.

1^{er} lot. — Une Maison en très-bon état et solidement con-
 struite, tenue à bail par M. de Xhenaumont, avec un vaste bâti-
 ment à côté ayant servi de tannerie; grande cour par derrière
 dans laquelle sont placées 15 belles cuves en pierre bien conser-
 vées, ainsi qu'une bonne pompe; jardin à la suite contenant 10
 ares 89 centiares; le tout contigu et situé à Coronmeuse, com-
 mune de Herstal, tenant du levant à la propriété de feu Henri
 Parent, du couchant à M. Ferdinand Desoer, trésorier.

2^{me} lot. — Une Maison non occupée présentement et propre
 au commerce, située à proximité de la précédente, composée
 de deux pièces au rez-de-chaussée, trois au premier et au se-
 cond surmontées d'un grenier; cave, cour, pompe, et joignant
 à MM. Michel Masset, et Emile Courard, brasseur.

3^{me} lot. — Un Verger garni d'arbres en plein rapport, situé
 en lieu dit Pavé Badon à Herstal, mesurant 8 ares 72 centiares,
 tenant à MM. Jean-Gilles Olivier et Emile Janson.

4^{me} lot. — Une Terre à labour, sise au dessus du Trou du
 Renard, à Herstal, de même contenance que la précédente,
 tenant à M. le notaire Boulanger et Philippe Binon.

5^{me} lot. — Une idem, sise la Petite Foxhalle, à Herstal,
 tenue à bail par la veuve Jean Melotte, contenant 5 ares 52 cen-
 tiares.

6^{me} lot. — Une idem, sise dans les Vignes de Hayeneux,
 mesurant 6 ares 91 centiares, tenue par Reyne Leerinière, join-
 gnant MM. Jean-Gilles Olivier et les enfants Michel Simon.

7^e lot. — Une idem, située sur l'île de Monsin, à Herstal,
 contenant 5 ares 45 cent., tenue à bail par Henri Collinet, ten-
 tant à la dame V^e Duchateau et à Marck.

8^e lot. — Un Pré au même endroit, mesurant 6 ares 54 cent.,
 tenu à bail par le même.

9^e lot. — Un Pré, mesurant 8 ares 72 cent., situé en Droixhe
 commune de Jupille, tenu à bail par Arnold-Joseph Romain du
 Trou-Louette.

10^e lot. — Un idem, en 2 pièces au même lieu contenant 9
 ares 55 cent., joignant M. Beaudrehaie, François Bolzée, Lam-
 bert Parent, Gilles Collette et Jacques Louis Laloux.

11^e lot. — Un idem, situé sur le Dos-Fanchon, commune de
 Liège, mesurant 61 ares 68 cent., tenu à bail par Philippe-Jos.
 Simonis, de Bressoux.

12^e lot. — Une Rente de 30 fr., au capital de 600 fr. exigible
 le 26 février, due par Henri Ernotte et Cathérine Houdret, son
 épouse, de Liège.

13^e lot. — Une idem de 10 fr. 58 c. au principal de 211 fr. 64
 c., exigible le 25 avril, due par Joséphine Degrace, représentant
 D^e. Couclet, de Liège.

14^e lot. — Une idem de 100 fr. au capital de 2000 fr., échéant
 le 24 juin, due par M. Quirini-Goreux, de la commune de
 Jemeppe.

15^e lot. — Une idem de 29 fr. 49 c., au principal de 579 fr.
 89 c., exigible le 18 juillet, due par Nicolas Joseph Brasseur,
 de Ville-le-Temple.

16^e lot. — Une idem de 60 francs 49 centimes, au capital de
 1200 francs, exigible le 26 mars, due par les enfants Surny, de
 Liège.

17^e lot. — Une de 60 fr., au capital de 1200 fr., exigible le
 10 avril, due par Françoise Estivart, V^e Nicolas Saint-Remy, de
 Dalhem.

18^e lot. — Une idem de 8 francs 20 c., en deux textes, au
 capital de 165 fr. 7 c., due par M. Joseph Bronze, du faubourg
 St-Léonard.

19^e lot. — Une idem de 6 francs 7 c., au capital de 121 fr.
 40 c., due par Marie-Cathérine Méan, V^e Salme, et autres, de
 Waremmé.

20^e lot. — Une idem de 58 francs 94 c., au capital à 5 p. c.
 de 1215 fr. 57 c., exigible le 28 juin, due par M. Lambert Oli-
 vier, de Herstal.

21^e lot. — Une idem de 8 francs 50 c., au principal de 170 fr.
 due par François Kéoux, V^e de Walthère Delsupekhe.

Les rentes sus-énoncées sont bien hypothéquées et réguliè-
 rement servies.

S'adresser à M^{re} COURARD, notaire à Herstal, pour avoir
 communication des titres de propriétés et des conditions de
 la vente

A LOUER
 UNE JOLIE MAISON AVEC GRAND JARDIN, cotée 154
 155, au Beau-Mur, près du Casino.
 On peut y joindre une remise et une écurie. — S'y adresser.

CHEMIN DE FER. — ARRIVÉES DE VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.		
	A BRUXELLES.	A MALINES.	A ANVERS.
De Bruxelles...	0 1/2	1 1/2	2 1/2
Malines...	1 1/2	2 1/2	3 1/2
Anvers...	2 1/2	3 1/2	4 1/2
Termonde...	3 1/2	4 1/2	5 1/2
Gand...	4 1/2	5 1/2	6 1/2
Ostende...	5 1/2	6 1/2	7 1/2
Louvain...	6 1/2	7 1/2	8 1/2
Tirlemont...	7 1/2	8 1/2	9 1/2
Ans...	8 1/2	9 1/2	10 1/2

BOURSES.

LONDRES, LE 27 JUILLET.

5% consolidés...	92 1/8	Différées...	8 1/2
Belge 1852...	105 1/2	Passives...	4 5/8
Holl. Dette active...	55 1/8	Russie...	115
Portug. 5 p. c....	54 1/2	Bresl.	79 1/4
Id. 5 p. c.	21 7/8	Mexicains 5 p. c.	29 5/4
Esp. Emp. 1854...	49 5/8		

AMSTERDAM, LE 27 JUILLET.

Dette active...	55	Espagne Ardoin...	18 5/16
5 p. c.	102 1/2	D. diff. 1850...	—
Billet de chang.	27 1/8	" " 1855...	—
Synd. d'am.	96 7/8	" " Passive...	—
" 5 1/2%	81 7/8	Portugal. E. 5%	—
Soc. de Commerce	—	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et comp.	105
de Rotterdam...	—	" " 1828-1829...	—
Prusse L. 1852...	—	" C. c. Hope...	—
Autriche. Métall.	—	" Ins. gr. liv.	—
Bresl. Emp.	—	Pologne. L. 500 B.	—

AMSTERDAM, DU 28. (Société des Effets Publics.)
 Dette active 55 1/16; Ardoin. — Du 26. Ardoin 18 1/4.

ANVERS, LE 29 JUILLET.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 1/2	Et. R. Levée 1852.	101 5/8
" de 50 milli.	91 3/4	Cert. à A. 1854...	100 1/4
Hollande. Det. act.	—		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	5/8 0/10 p
Id. 2 mois	—
Rotterd. C. jours	5/8 1/10 p
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	1/4 av
Id. 2 mois	1/2 0/10 p
Londres. C. jours	39/11
Id. 2 mois	39/7 1/2
Francfort. C. jours	—
Id. 5 mois	55 1/16
Bruxelles et Gand.	1/4 0/10

BULLETIN DE BOURSE.
 La rente espagnole avec peu d'affaires a été traitée de 18 5/16 à 18 1/8 à
 au comptant et P au 1^{er} août prochain. Les fonds belges 5 et 4 0/0 sans va-
 riation, le 5 0/0 un peu plus recherché, il restait 71 p. Les actions de la so-
 ciété de Commerce ont été négociées à 92 0/10 et elles restent offerts à ce
 cours.

BRUXELLES, LE 29 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55 5/4	Brasseries...	—
Emp. Rothschild.	101 1/2	Tapis...	—
Fin courant...	—	Fer d'Ougrée...	—
Emp. de 50 mil.	91 7/8	Mutualité...	105 et
Id. de 57 mil.	70 5/4	S. C. Bruges...	—
Emp. de 1852 (4).	—	Moncaux...	—
Act. de la Soc. G.	750	Act. Réunies...	—
Emp. de Paris...	—	Bornage...	—
S. de Comm. de c.	117	Houyoux...	—
B. de Belgique...	75	Papeterie...	—
C. de S. et Oise...	90 et	Lits de Fer...	—
Hauts-Fourneaux...	—	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière...	87	Civile...	—
Idem...	—	Herve...	—
Fleuu...	144	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu...	—	Ch. de B. M. et B.	—
Selessin...	—	Asphalt...	—
Soc. Nationale...	98	Holl. Dette active...	—
Levant du Fleuu...	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée...	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham...	—	Naples. C. Falcon.	—
Chem. de Fer...	—	Espagne. Ardoin.	18 1/8
Vennes...	—	Fin courant...	—
St-Léonard...	—	Prime un mois...	—
Chatelineau...	—	Différée de 1850...	—
Verreries...	—	Idem de 1855...	—
Betteraves...	—	Passives...	—
Verr. de Charl.	—	Bresl. E. de Roth.	—
L'Espérance...	—	Bone. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 20 JUILLET.
 Métalliques 5 p. c., 107 1/16. — Actions de la Banque 1519 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 JUILLET.
 Le brick belge Jules, v. de Tabasco (Mexique), ch. de bois de campêche
 Le brick américain Pioneer, v. de Virginie (Amérique), ch. de tabac.
 Le brick français Eugène Elise, v. de Malaga et Adra, ch. de vin et plomb.
 Le brick norw. Wandringsmaiden, v. de Marseille, ch. de div. march.
 Le brick anglais Victoria, v. de New-Castle, ch. de briques.
 Le koff belge Brana, v. de Hull, ch. de div. march.
 Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec 140 passagers
 et div. march.

MARCHÉ DE LIEGE DU 29 JUILLET 1859.

Froment, l'hectolitre...	fr. 27 85
Seigle, idem...	14 96

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.